



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

peinture

Question écrite n° 66283

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le problème de pollution de l'environnement par l'enfouissement et le déversement de peinture. Prenant exemple sur le Canada, une réglementation pourrait prévoir que les magasins spécialisés et grandes surfaces français se munissent d'installations permettant la récupération et le recyclage des restes de peinture des clients. Afin de promouvoir cet acte de civisme, il lui demande si une campagne d'information ne pourrait pas être mise en place.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la récupération de peinture, le déversement de ces substances ayant un impact sur l'environnement. La collecte et le traitement des peintures détenues par les particuliers relève de la question plus générale des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD), c'est-à-dire les déchets dangereux détenus par les ménages, en petites quantités. Les traiter avec les autres ordures ménagères pose des difficultés, notamment en raison de l'impact défavorable sur la qualité des sous-produits du traitement de ces déchets, par exemple le biogaz en cas de méthanisation des déchets. La solution la plus efficace pour assurer une meilleure collecte de ces déchets est de prévoir de les apporter en déchetteries. De nombreuses collectivités se sont dotées de tels équipements avec l'appui de l'ADEME. Ce mode de collecte s'est ainsi beaucoup développé puisque le nombre d'installations est passé de 1 500 en 1996 à 2 300 aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66283

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5391

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7522